

## Le mot de la Présidente

### L'assemblée générale annuelle 2009 n'a pas encore été conclue et l'adoption du résultat des élections est toujours en suspens...

*Brunhilde Pradier,*  
*présidente*



PHOTO: JAC THIB

Il avait été prévu qu'un numéro *d'Info AQTIS* soit publié à la suite de cette assemblée initialement prévue en mai pour vous tenir informés des décisions qui y avaient été prises. Ce devait être en mai. Mais l'assemblée générale annuelle convoquée une première fois n'a pas eu lieu, car vous n'étiez malheureusement pas au rendez-vous! Nous avons dû reporter celle-ci, assez tard toutefois, puisque nous étions en « stand-by » pour la tenue de deux commissions parlementaires projetées en juin, dont l'une, majeure portant sur les modifications législatives à la Loi sur le statut de l'artiste. Une fois les dates des commissions connues, nous avons tenu une nouvelle assemblée annuelle le 17 juin au cours de laquelle nous avions quorum.

#### **Pourquoi ce numéro spécial**

Le présent numéro *d'Info AQTIS* est donc un numéro spécial consacré à l'assemblée générale annuelle de 2009. Pourquoi avons-nous senti le besoin de faire paraître un numéro sur le sujet et pourquoi maintenant? Parce que cette assemblée annuelle n'a pas été conclue et qu'elle a soulevé d'importants questionnements. Et qu'elle doit se poursuivre bientôt. Bien que peu nombreux, les membres présents ont voté une résolution visant à suspendre, jusqu'à la réception d'avis juridiques, l'adoption des recommandations du comité électoral concernant l'habileté de quatre administrateurs, élus au scrutin postal, à siéger au conseil d'administration de l'AQTIS pour cause de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts. Les membres présents ont dénoncé le fait que les administrateurs dont la légitimité était questionnée soient membres de sections locales de IATSE. ▶▶▶▶

**Édition spéciale**  
**Assemblée**  
**générale**  
**annuelle**

**À lire**  
**Le point sur les**  
**élections**

**Pages 8 à 14**

Le résultat des élections n'ayant pas été avalisé par l'assemblée générale, il nous semblait indispensable de vous informer de toutes les circonstances entourant cette question des élections d'administrateurs avant la reprise des travaux de l'assemblée générale annuelle. À notre avis, le sujet méritait plus qu'un simple communiqué faisant état de chiffres et justifiait la préparation d'un numéro spécial d'*Info AQTIS*. Nous avons souhaité, par ailleurs, que toutes les opinions exprimées lors de cette assemblée soient reflétées objectivement. C'est pourquoi nous avons eu recours à une personne neutre venant de l'extérieur et ayant de l'expérience journalistique pour rédiger cet article.

### **Priorités « prioritaires » et priorités « absolues »**

Je suis sans doute la première personne à regretter que les membres n'aient pas été avisés de toute cette situation plus tôt. Je trouve inacceptable de devoir reprendre l'assemblée générale annuelle pour une troisième fois, et tout aussi inacceptable d'avoir à déployer autant de ressources pour traiter de questions relatives à IATSE alors qu'il y a beaucoup mieux à faire. Ceux et celles qui étaient présents à l'assemblée de juin savent que notre calendrier de la prochaine année est extrêmement chargé, notamment en matière de négociations et de représentations politiques de toutes sortes. Plus l'année avance, moins nous avons de temps à consacrer à des reprises d'assemblées et, malheureusement,

*JE TROUVE INACCEPTABLE DE DEVOIR  
REPRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE POUR UNE TROISIÈME  
FOIS, ET TOUT AUSSI INACCEPTABLE  
D'AVOIR À DÉPLOYER, AUTANT  
DE RESSOURCES POUR TRAITER DE  
QUESTIONS RELATIVES À L'AIEST  
ALORS QU'IL Y A BEAUCOUP MIEUX À  
FAIRE. CEUX ET CELLES QUI ÉTAIENT  
PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE DE JUIN  
SAVENT QUE NOTRE CALENDRIER DE  
LA PROCHAINE ANNÉE EST EXTRÊMEMENT  
CHARGÉ, NOTAMMENT EN  
MATIÈRE DE NÉGOCIATIONS ET DE  
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DE  
TOUTES SORTES.*

ment, entre les priorités « prioritaires », il faut parfois opter pour des priorités « absolues ».

C'est ce que nous avons fait, et cela ne change en rien le résultat des élections. Il n'en demeure par moins que vous étiez absents lors de l'assemblée annuelle et que vous n'avez pas été informés de la situation qui prévaut. Nous nous excusons sincèrement du délai à produire ce numéro, mais nous y voilà, et ce numéro paraît, aujourd'hui, à quelques jours de l'assemblée générale annuelle qui poursuivra ses délibérations. Si vous n'y étiez pas, j'espère de tout cœur que cela vous donnera un coup de réveil pour vous motiver à participer à la suite des choses.

### **Une discussion riche**

Pour en revenir à l'assemblée générale de juin, il est dommage que vous ayez été si nombreux à l'avoir manqué alors que la discussion y était des plus intéressantes.

Loin des assemblées houleuses et irrespectueuses que nous avons connues dans le passé, les membres de l'AQTIS présents s'y sont questionnés ouvertement sur le rôle des administrateurs ainsi que sur l'éthique essentielle et la loyauté dont ils doivent faire preuve envers l'ensemble des membres de notre alliance. À maintes reprises, les membres qui se sont exprimés ont tenu à rappeler que la question n'était pas de juger de la valeur des personnes élues, mais bien de la situation qui les placera, à coup sûr, en situation de conflit d'intérêts lors des débats du conseil, en raison de leur double allégeance à l'AQTIS et à IATSE.

### **Deux résolutions**

Plutôt que de voir l'assemblée rejeter le résultat des élections (le travail accompli par le comité électoral n'ayant pas été mis en doute), les membres ont adopté deux résolutions fort importantes : une première demandant aux personnes concernées de se désister en tant qu'administrateur et, une deuxième, demandant que des avis juridiques sur la question soient présentés à une assemblée générale ultérieure, afin que celle-ci puisse disposer des recommandations du comité électoral.

Vous trouverez dans ce numéro, un compte rendu des principales informations ayant marqué la tenue de l'assemblée générale annuelle du 17 juin. Quant aux éléments de contexte se rapportant à la prochaine assemblée prévue le 4 novembre, ils vous sont fournis dans l'avis de convocation joint à ce numéro.



## L'AQTIS, notre projet commun

**Je tiens à profiter de cette occasion pour vous parler du travail qui a été accompli dans la dernière année, mais aussi de celui qui en découle pour les années à venir.**

**L'année 2008 a été mouvementée. Il s'est passé beaucoup de choses et je crois que nous avons beaucoup de raisons d'être fiers du travail qui a été fait, et certainement de la rigueur avec laquelle nous maintenons le cap sur nos objectifs, toujours guidés par l'essence de la mission de notre organisation autant que par les valeurs de l'AQTIS, et tout cela malgré le contexte et les nouvelles réalités dans lesquelles nous exerçons nos métiers.**

*Brunhilde Pradier,  
présidente*



en 2008 et amorcé en 2009 est beaucoup marqué par cette réalité qui est et sera en changement.

**N**otre univers change rapidement, et rapidement ce n'est pas le mot. Très rapidement, ou excessivement rapidement, serait plus approprié. Ce que nous avons fait

**En mode « changements perpétuels »**  
C'est une réalité fondamentalement très différente de ce que nous avons connu il y a à peine quelques années. Nous n'évoluons plus dans un contexte figé, où il suffit d'appliquer les mêmes recettes connues à chacune de nos actions, de nos activités ou de nos interventions. C'était hier, le train-train quotidien reproductible n'existe à peu près plus. Aujourd'hui, le mode d'évolution de notre univers, le monde des médias, c'est le mode « changements perpétuels ». L'organisation que

nous avons, l'AQTIS, ses actions, sa structure et les décisions du conseil sont, depuis un bon moment, colorées par cette réalité : l'AQTIS prend les moyens pour être de ces organisations qui traverseront le temps et qui demeureront solides malgré que nous évoluons dans un univers dont la norme n'est plus la stabilité, mais le changement.

La clé du succès pour avoir une organisation solide, capable de traverser le temps dans ce contexte, est d'accroître notre capacité d'anticiper ces changements, d'être proactif et, certainement, de soutenir une collaboration étroite, une participation active de notre part à nous, les trois mille membres de l'AQTIS.

### **Multiplier nos chances de succès**

Pourquoi je vous dis tout cela? Parce que ce dernier élément n'est pas encore fait, mais que c'est essentiel qu'on y arrive rapidement. On le sait, entre nous, on est



d'accord sur un certain nombre de choses, mais il y en a sur lesquelles nous ne sommes pas tous sur la même longueur d'onde.

Pourtant, on est tous d'accord sur le fait que nos chances de succès sont multipliées bien des fois, en négociations entre autres, si nous sommes unis, si nous envoyons tous le même message, si nous marchons tous dans la même direction et si on travaille en collaboration étroite les uns et les autres vers l'atteinte de ces objectifs.

C'est un peu drôle d'avoir à le dire parce que c'est l'essence même du syndicalisme. Ce qui me frappe, c'est que c'est aussi absolument ce qui nous caractérise, nous les techniciens de l'AQTIS, nous, les pigistes travailleurs de la culture, quand on travaille sur des projets. On sait qu'on est généreux de notre expertise et de notre temps parce que ce qui nous importe, c'est le projet, sa qualité. On sait tous aussi que la réussite du projet sur lequel on travaille, c'est aussi une part de notre salaire, de notre contentement, de notre fierté.

#### **Dissensions coûteuses**

Dans les dernières années, pourtant, on a vécu beaucoup de dissensions. Beaucoup de personnes ont mis une énergie particulièrement intense à nous diviser, et ce ne sont pas des patrons. J'espère

que bientôt tous les membres de l'AQTIS arriveront à cette constatation que la division est certainement contraire aux intérêts premiers des membres. Cette dissension a beaucoup retardé la mise en place de notre organisation telle que nous la souhaitons. Au bout du compte, ce sont les membres qui en ont subi les conséquences.

J'aimerais que vous vous imaginiez que votre rôle en tant que membre de l'AQTIS est exactement le même que celui que vous pourriez avoir sur une production : non seulement votre contribution est essentielle à la réalisation du projet, mais elle compte aussi pour obtenir un résultat de qualité maximum. L'AQTIS est notre association, ses résultats ne sont pas seulement sous la responsabilité de l'équipe de la permanence, mais ils sont aussi entre nos mains, nous les membres.

#### **La concertation, c'est payant**

La collaboration étroite dont nous faisons preuve sur un projet avec des collègues donne des résultats aussi extraordinaires quand on la met dans des projets porteurs pour nous collectivement. L'AQTIS est notre projet commun, ses succès dépendent largement de l'énergie qu'on y met chacun, de la qualité de la cohésion entre nous et de notre engagement à y participer. Au bout du compte, nous en tirons tous les bénéfices.

On l'a vu cette année, bien des membres ont participé aux rencontres de négociations et nous avons eu des résultats, dont nous profitons tous.

#### **Une part équitable pour les artisans**

Dans les deux trois années qui viennent, nous aurons à faire preuve d'esprit d'équipe, nous aurons à le faire ensemble, en concertation très serrée. C'est ce qui nous permettra d'aller chercher le maximum d'équité pour tous les membres, dans chacun des métiers qu'ils exercent, sur tous les types de productions, qu'elles soient diffusées ici ou là ou partout en même temps.

Je crois profondément que notre capacité à adhérer tous et solidairement au programme qu'on vous propose nous permettra d'achever de bâtir notre crédibilité. Nous aurons acquis la reconnaissance de notre milieu, pour notre sens des responsabilités vis-à-vis le développement de notre industrie et de notre culture, et finalement, nous aurons conquis notre place en tant que partie prenante de cette industrie.

Quand nous aurons atteint cet objectif, hors de tout doute et à tous les égards, nous aurons acquis le respect de l'AQTIS et de ses membres et nous aurons accès à la part équitable qui revient aux artisans : une part équitable entre ceux qui ont du talent et ceux qui ont le talent de le mettre en valeur.

## **Info AQTIS**

Publié par :  
l'Alliance québécoise des  
techniciens de l'image et du son  
533, Ontario Est, bureau 300  
Montréal, (Qc) H2L 1N8

Téléphone: (514) 844-2113  
Télécopieur: (514) 844-3540  
Responsable : Brunhilde Pradier  
Mise en page : JPP Communications  
ISSN 1916-5188





## Les négociations d'ententes collectives

- ✓ Campagne auprès des membres pour l'application des ententes pub
- ✓ La conclusion de notre première entente ONF
- ✓ La prolongation très attendue de l'entente vidéo
- ✓ La prolongation de l'entente film

## Le projet de modification à la *Loi sur le statut de l'artiste*

- ✓ Remise du projet à l'automne 2008, puis déclenchement des élections provinciales
- ✓ Conclusion de l'entente avec IATSE – partage des champs de juridiction
- ✓ Le gouvernement consulte l'ADISQ et l'APC
- ✓ Nombreuses interventions pour bloquer les positions anti-négociations collectives.
- ✓ Préparation à la commission parlementaire étudiant le projet de loi avant son adoption

## Suivi de gestion de la permanence et du plan de structuration de la régie interne

- ✓ Stabilisation de la permanence
- ✓ La planification de la structuration a ralenti, mais nous avons tout de même progressé
- ✓ Les énergies ont donc été concentrées sur des projets déjà bien amorcés :
  - Lancement du nouveau site Web de l'AQTIS
  - Installation des classes du PPP à même les bureaux de la permanence, dotées d'équipement à la fine pointe de la technologie
- ✓ Évaluation et mise en chantier d'une nouvelle base de données plus performante

## Étude et analyse des programmes de filet social : assurance collective et REER

- ✓ Assurances collectives : préparation de la mise en œuvre du partage du plan d'assurance tel que défini dans le cadre de l'entente entre l'AQTIS et IATSE  
(Note : ce projet a été suspendu en juin 2009 à la demande de IATSE, qui est revenue sur sa décision de couvrir les frais de l'étude actuarielle, tel que prévu par l'entente)
- ✓ REER collectif : Mise en œuvre du REER collectif unique



## Priorité 2009-2010 : nous garantir un bassin d'emplois stables et accéder à de nouveaux secteurs de productions



**Objectif A :** accroître notre capacité de recueillir de l'information stratégique pour être plus proactifs en matière de négociation et d'information sur le développement des marchés, ainsi qu'accroître la vigie de production : domestique, coproduction et production indépendante américaine.

**Objectif B :** augmentation de la capacité de communication avec l'effectif, pour mieux soutenir le travail de mobilisation et de préparation de la négociation avec les membres.

**Objectif C :** planifier l'augmentation de notre capacité de négociation et de gestion de nos

ententes et des relations de travail avec nos employeurs actuels et futurs.

**Objectif D :** accroître notre capacité à recueillir de l'information stratégique pour une intervention politique de haut niveau.

**Objectif E. :** Travail de préparation à une réflexion générale sur la gouvernance de notre organisation, étape 2 des modifications de nos statuts et règlements.

Le budget présenté à l'Assemblée générale est donc le reflet des orientations et priorités étudiées et décidées par le conseil.

*Patrick Demars*  
*Directeur général*

**Lors de l'assemblée générale annuelle, les états financiers de l'AQTIS ont été présentés par notre vérificateur, M. Marc Deschamps, de RCGT. Voici les points les plus importants.**

## Revenus

Les revenus totaux se sont élevés à 2 946 334 \$, soit légèrement plus (+18 104 \$) que le budget prévu. Les cotisations professionnelles et les permis ont été inférieurs aux prévisions, du fait de la faiblesse de l'activité en 2008, en particulier dans le domaine du cinéma. Mais ce déficit a été comblé par des revenus de cotisations annuelles et de placements supérieurs aux prévisions, mais aussi par d'autres revenus tels que les pénalités payées par des producteurs.

## Dépenses

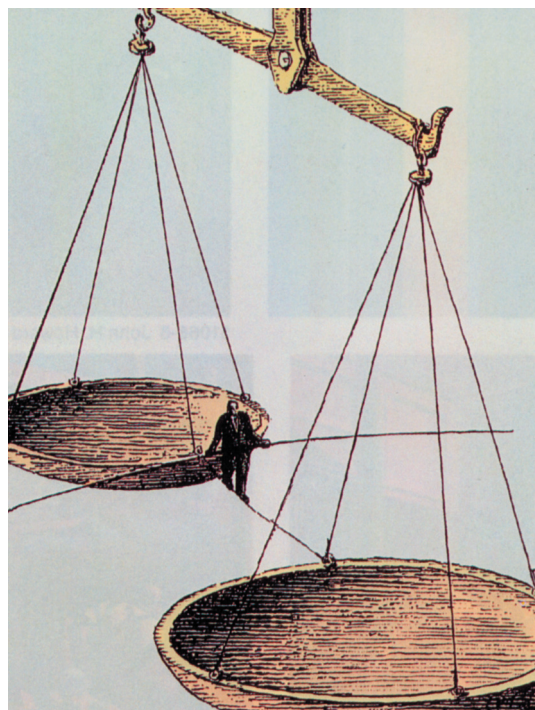
Les dépenses liées au fonctionnement de l'AQTIS, hors PPP et programme d'assurances collectives, se sont élevées à 3 000 863 \$, soit près de 185 000 \$ de moins que le budget. Ce résultat a été obtenu par un effort continu pour contenir les dépenses au niveau du budget ou les réduire lorsque c'était possible. Un seul poste — les honoraires professionnels — fait exception, car nous avons dû faire face à des dépenses supplémentaires pour poursuivre la réorganisation de la permanence, conclure la nouvelle convention collective avec les employés et faire progresser notre cause dans le procès ASCO.

## Déficit opérationnel

La comparaison des produits et des dépenses montre un déficit opérationnel de 54 529 \$, qui se compare avantageusement au déficit budgété de 257 396 \$. La réduction du déficit résulte de la légère augmentation des produits et à la réduction significative des dépenses expliquées précédemment.

## Frais nets du PPP

Le programme de perfectionnement professionnel (PPP) montre un déficit de 102 923 \$. Ce déficit élevé est dû à la conjonction de deux facteurs. D'une part, les formations de



base obligatoires ont généré un déficit structurel prévu, puisque seulement une partie de leur coût est facturée aux participants, le reste étant payé par l'AQTIS. Mais d'autre part, il y a eu à la fin de 2008 plusieurs formations de perfectionnement financées par le RFAVQ qui ont été reportées à 2009, ce qui a augmenté le déficit de 2008.

## Produits nets d'assurance collective

Le programme d'assurance collective a connu un déficit net de 274 352 \$ en 2008, après ristournes de l'assureur. Ce déficit a été créé par la diminution des cotisations générée par la baisse d'activité, alors que le coût des primes restait élevé. Mais nous avons aussi obtenu 507 253 \$ de ristournes de l'assureur pour les années 2006 et 2007, ce qui permet de montrer un excédent net de 232 901 \$ après application de ces ristournes.

## Excédent total des revenus par rapport aux dépenses encourues

Les états financiers montrent un excédent total de 75 449 \$ pour l'année 2008, du fait que le déficit opérationnel de 54 529 \$ et celui du PPP, 102 923 \$, ont été plus qu'annulés par l'excédent généré par le programme d'assurances collectives.

# Le point sur les élections

Comme vous le savez sans doute, les élections des membres du conseil d'administration de l'AQTIS survenues par vote postal avant l'Assemblée générale annuelle (AGA), qui a eu lieu le 17 juin, ont soulevé plusieurs questionnements. Nous nous efforcerons dans cet article de faire le point sur la situation et de refléter la diversité des points de vue exprimés ce jour-là.

Étant donné le caractère délicat des discussions ayant entouré les élections des administrateurs, nous avons préféré en confier la rédaction à une ressource externe. Ainsi, des entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès de membres de l'AQTIS qui ont pris la parole lors de cette assemblée, afin de s'assurer que ce texte soit conforme aux opinions alors émises.





## Ce qui s'est passé, en bref...

Lors de cette assemblée, le comité électoral a présenté son rapport et déposé des recommandations relatives au résultat du vote postal. Une fois les résultats présentés, des membres présents ont soulevé des interrogations sur l'habileté de quatre membres élus sur cinq à siéger au poste d'administrateur de l'AQTIS en raison de leur double allégeance à l'AQTIS et à un syndicat concurrent, IATSE.

Les quatre administrateurs concernés sont : Bernard Arseneau, Louis Craig, Louis Piché et Daniel Sauvé.

Un long débat s'en est suivi sur des questions de gouvernance, de loyauté et de conflit d'intérêts, à l'issue duquel l'assemblée a refusé d'entériner ou de rejeter le vote. Elle a cependant demandé d'être éclairée par des avis juridiques afin de pouvoir se prononcer sur l'adoption des recommandations du comité électoral lors d'une assemblée ultérieure.

Dans cette optique, nous tenterons, dans un premier temps, de faire la lumière sur les motifs à l'origine de l'inquiétude des membres présents à l'assemblée.

## Les problématiques soulevées

### Conflit d'intérêts?

Le conflit d'intérêts que sous-tend l'élection d'administrateurs à double allégeance peut être considéré sous deux angles : l'angle éthique et l'angle légal.

Certains membres ont rapporté que les personnes visées se retrouvent dans une situation contraire à l'éthique de l'administrateur. Un membre a soulevé le fait que la responsabilité morale d'un administrateur est de défendre les droits et les intérêts de l'organisation qu'il représente et qu'il a le devoir de faire abstraction de ses intérêts personnels et de ses autres « agendas ». Ce qui est, selon eux, impossible lorsqu'un administrateur a des engagements envers une autre organisation syndicale qui poursuit des objectifs similaires et/ou opposés à ceux de l'organisation qu'il est appelé à défendre et à représenter.

D'un point de vue moral, il est impensable de laisser des membres loyaux à un syndicat rival se prévaloir de leur droit d'être élu membre au conseil d'administration

de l'AQTIS.

D'un point de vue légal, un membre a effectué des recherches dans le Code civil et a pris connaissance de la loi touchant les sociétés à but non lucratif et les notions afférentes de conflit d'intérêts. En soulevant ce point devant l'assemblée, il voulait attirer l'attention des membres sur la question de la responsabilité des administrateurs et les éclairer sur les obligations qu'ils ont envers leur association. D'autres membres ont dit croire que d'un point de vue légal, les membres élus par vote postal ont le droit de siéger au conseil d'administration de l'AQTIS, mais qu'ils devraient renoncer à ce droit pour des raisons d'éthique. À la lumière de ce débat, la demande de confirmation de la validité du vote par avis

*D'UN POINT DE VUE MORAL, IL EST IMPENSABLE DE LAISSER DES MEMBRES LOYAUX À UN SYNDICAT RIVAL SE PRÉVALOIR DE LEUR DROIT D'ÊTRE ÉLU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AQTIS.*



juridiques était lancée.

Une ancienne administratrice de l'AQTIS a d'ailleurs pris la parole pour témoigner d'une situation semblable qu'elle a vécue. Elle a relaté s'être retrouvée dans une situation semblable, ayant dû, en cours de mandat, devenir membre d'une organisation concurrente. Elle a alors décidé de remettre sa démission au conseil de l'AQTIS afin de protéger à la fois l'intégrité de son organisation et la crédibilité du conseil. Pour elle, cela allait de soi.

### **Manque de loyauté?**

Plusieurs membres se sont demandé si le fait d'approuver l'élection de ces quatre nouveaux membres ne revenait pas à rendre possible et à accepter un putsch de IATSE au sein de l'AQTIS? Cette hypothèse est, à leurs yeux, d'autant plus probable que certains militants de IATSE se sont vantés ouvertement, auprès de membres de l'AQTIS, d'avoir fait un bon travail de mobilisation pour que leurs membres soient élus au conseil de l'Alliance. Plusieurs de nos membres ont dit croire que IATSE est en train de « placer ses pions » au conseil d'administration de l'AQTIS. L'un d'eux a mentionné, en entrevue téléphonique, que deux des quatre personnes suscitant la controverse ont même déjà signé, dans le passé, une pétition demandant de ne pas être représentés par l'AQTIS. Selon ce membre interrogé, il est impossible de croire en leur loyauté envers l'AQTIS et il serait donc aberrant de les accepter au sein du conseil.

Un autre membre a noté qu'à son avis, ces quatre membres se sont présentés de bonne foi et sans arrière-pensées politiques à l'élection au conseil d'administration de l'AQTIS. Il a ajouté que la valeur de ces personnes est connue et qu'il serait dommage que l'Alliance se prive de leur apport et qu'ils soient empêchés d'y exercer la fonction d'administrateur. D'autres membres ont fait valoir que la discussion ne portait pas sur la valeur des personnes impliquées, mais plutôt sur le principe de la saine gouvernance. Comment le conseil de l'AQTIS pourrait-il opérer en toute confiance et débattre sereinement en présence de ces membres à double allégeance? IATSE a promis à la ministre de garder la paix avec l'AQTIS alors que certains de ses militants se préparent à livrer une guerre au sein du conseil de l'AQTIS.

### **Pourquoi en sommes-nous rendus là?**

Des membres du conseil sortant ont expliqué que des décisions d'expulsions et des avis disciplinaires avaient déjà été votés par le conseil de l'AQTIS contre des membres de l'AIEST, dont certains depuis presque deux ans. Dans le contexte des négociations entreprises entre l'AQTIS et IATSE avec l'assistance de la Ministre de la Culture, le conseil de l'Alliance a décidé de suspendre momenta-

*COMMENT LE CONSEIL DE L'AQTIS POURRAIT-IL OPÉRER EN TOUTE CONFIANCE ET DÉBATTRE SEREINEMENT EN PRÉSENCE DE CES MEMBRES À DOUBLE ALLÉGEANCE?*



nément l'application de ces résolutions afin de ne pas nuire aux négociations ou de créer une rupture. Le conseil a alors accepté de suspendre également l'étude de très nombreux dossiers disciplinaires de membres n'ayant pas respecté leurs devoirs et obligations, au moins jusqu'à l'adoption de la Loi sur le statut de l'artiste. Le conseil a voté une résolution visant à réactiver les dossiers en suspens dès que la loi serait adoptée.

### **Le sens du bien commun**

Les administrateurs actuels de l'AQTIS se disent extrêmement outrés du comportement actuel de certains membres de IATSE alors qu'eux-mêmes ont agi avec sagesse et tact en misant sur la paix « sociale » et précisent qu'ils auraient vivement apprécié que les militants de l'organisation concurrente, IATSE, agissent de même.

Il est important de souligner d'autre part que le comité électoral, qui est indépendant du conseil, n'était pas au courant de l'existence d'avis disciplinaires au moment des mises en candidature.

Alors que l'AQTIS et la ministre ont fait des efforts hors du commun pour stabiliser la situation, il serait déplorable que ce qui a toutes les apparences d'une guerre à finir fasse l'objet d'articles dans les journaux, éloignant ainsi un peu plus les producteurs américains de chez nous. Les administrateurs dont les nominations sont contestées devraient avoir en tête ce souci, au nom de tous les techniciens et des partenaires, fournisseurs de services, et devraient

prendre la décision qui s'impose, soit celle de se retirer.

### **Encore bien des combats à mener...**

Pour plusieurs membres de l'AQTIS, il est important d'élire des administrateurs qui se battent pour la préservation des acquis des techniciens de l'Alliance. Pour que leur association soit forte et que ses positions soient légitimes, le conseil doit être crédible. Il y a encore beaucoup de combats à mener, dont plusieurs sur le front des négociations à venir. Certains membres estiment qu'il est primordial de ne pas dilapider notre énergie en déplaçant la guerre syndicale et en l'amenant au sein du conseil d'administration. Nos efforts doivent être concentrés sur les grands changements qui affectent le monde du cinéma et de la télévision. Plusieurs membres souhaiteraient que ces quatre administrateurs se désistent de leur siège au conseil, s'ils ont véritablement à cœur les intérêts de l'AQTIS.

*ALORS QUE L'AQTIS ET LA MINISTRE ONT FAIT DES EFFORTS HORS DU COMMUN POUR STABILISER LA SITUATION, IL SERAIT DÉPLORABLE QUE CE QUI A TOUTES LES APPARENCES D'UNE GUERRE À FINIR FASSE L'OBJET D'ARTICLES DANS LES JOURNAUX, ÉLOIGNANT AINSI UN PEU PLUS LES PRODUCTEURS AMÉRICAINS DE CHEZ NOUS. LES ADMINISTRATEURS DONT LES NOMINATIONS SONT CONTESTÉES DEVRAIENT AVOIR EN TÊTE CE SOUCI.*

*IL Y A ENCORE BEAUCOUP DE COMBATS À MENER, DONT PLUSIEURS SUR LE FRONT DES NÉGOCIATIONS À VENIR. CERTAINS MEMBRES ESTIMENT QU'IL EST PRIMORDIAL DE NE PAS DILAPIDER NOTRE ÉNERGIE EN DÉPLAÇANT LA GUERRE SYNDICALE ET EN L'AMENANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.*



## **Encore la polarisation cinéma vs télévision!**

Un membre souligne que dans le passé, IATSE a déjà causé beaucoup de tort à l'AQTIS en recourant à différentes manœuvres pour nous désunir et qu'en bout de piste, ce sont les techniciens qui paient le prix de cette lutte fratricide. Accepter que des membres de IATSE viennent noyauter le conseil d'administration de l'AQTIS ne fait qu'accentuer la vieille polarisation télévision/cinéma, et nous détourne de nos objectifs premiers. Compte tenu de la situation préoccupante de notre industrie, nous avons intérêt à nous centrer sur l'essentiel et à regarder en avant plutôt que de nourrir de vieilles rancœurs stériles.

## **Mais les temps sont durs...**

Ce qui rend la situation encore plus complexe, c'est que plusieurs membres de l'AQTIS ont besoin des revenus que leur apportent des projets américains, projets qui sont couverts par IATSE. Devenir membres de IATSE leur assure du travail, pensent-ils. Pour eux, il devient parfois difficile de faire le choix de ne pas devenir membres de l'AIEST qui les courtise en leur promettant du travail... Cette situation a, de plus, un impact négatif sur les assurances collectives dont ils se prévalent. Tout cela fait en sorte que la question demeure sensible... Certains membres de l'AQTIS croient que la présence au sein du conseil de l'AQTIS de quatre administrateurs à double allégeance règlera la situation.

## **Y a-t-il discrimination?**

Pour un des membres interrogés, cette attitude de rejet possible envers des membres de IATSE est une marque de discrimination. Ce membre se réfère aux statuts et règlements de l'AQTIS, où il est stipulé que personne ne peut subir de conséquences en rapport avec ses croyances, son âge, ses opinions, ses activités politiques, etc. En adoptant une proposition visant à destituer ces quatre membres élus, ne sommes-nous pas en train de prendre une mesure discriminatoire envers ces membres?

Pour sa part, une autre membre a dit s'être sentie trompée par certains des candidats concernés qui n'ont pas déclaré leur appartenance à IATSE dans leur présentation de candidatures. Si elle avait été mise au courant de leur double allégeance, elle ne leur aurait pas accordé son vote.

*ACCEPTER QUE DES MEMBRES DE IATSE VIENNENT NOYAUTER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AQTIS NE FAIT QU'ACCENTUER LA VIEILLE POLARISATION TÉLÉVISION/CINÉMA, ET NOUS DÉTOURNE DE NOS OBJECTIFS PREMIERS. COMPTE TENU DE LA SITUATION PRÉOCCUPANTE DE NOTRE INDUSTRIE, NOUS AVONS INTÉRÊT À NOUS CENTRER SUR L'ESSENTIEL ET À REGARDER EN AVANT PLUTÔT QUE DE NOURRIR DE VIEILLES RANCŒURS STÉRILES.*





## Les conséquences de cette élection

### Les conséquences de cette élection

Une structure démocratique affaiblie Pour certains membres, l'élection de ces quatre administrateurs met en péril la structure démocratique du conseil d'administration. Afin de respecter leurs obligations d'administrateurs, ceux-ci devront s'abstenir de voter et se retirer des débats quand ils porteront sur des sujets où leur analyse pourrait être biaisée en raison de leur double allégeance, notamment sur la question du régime d'assurances collectives. En pareil cas, le quorum nécessaire aux décisions s'en trouverait fragilisé. La perte de quorum pourrait même empêcher le conseil de fonctionner. En un mot, il serait problématique d'accueillir des membres qui ne pourraient participer aux discussions se rapportant à la majorité des sujets abordés.

### Refus de se prononcer sur les résultats électoraux

Face à cette impasse, des membres présents à l'assemblée générale annuelle du 17 juin ont évoqué la possibilité de rejeter le résultat du scrutin postal. La présidente de l'AQTIS est alors intervenue pour expliquer que la disposition des statuts et règlements prévue à ce chapitre demande que l'AGA adopte les recommandations du comité électoral pour officialiser les résultats du scrutin et non pour rejeter un vote pris démocratiquement. Par ailleurs, les membres ont toujours la possibilité d'exprimer une

demande ou de formuler une recommandation et de l'adopter par voie de résolution. Par exemple, les membres présents à l'assemblée générale annuelle pourraient voter une résolution demandant aux quatre administrateurs faisant l'objet d'une controverse de se désister. Et c'est précisément ce qui a été fait à l'assemblée du 17 juin. Une résolution demandant la présentation d'avis juridiques sur le sujet a aussi été adoptée à l'unanimité.

### Où en sommes-nous?

Tel que stipulé par la loi, les administrateurs sortants continuent, entre-temps, de siéger au conseil. La requête de l'assemblée demandant aux quatre administrateurs de se désister a été envoyée aux personnes concernées. Tous y ont opposé un refus alléguant la légitimité du vote postal. Quant aux avis juridiques attendus, ils ont été présentés à l'AQTIS à la fin de septembre et en début d'octobre. L'assemblée générale annuelle est donc à nouveau convoquée le 4 novembre pour poursuivre les travaux amorcés le 17 juin et prendre, entre autres, connaissance de ces avis. Ces derniers sont annexés à l'avis de convocation qui accompagne le présent numéro d'Info AQTIS.

*AFIN DE RESPECTER LEURS OBLIGATIONS D'ADMINISTRATEURS, CEUX-CI DEVRONT S'ABSTENIR DE VOTER ET SE RETIRER DES DÉBATS QUAND ILS PORTERONT SUR DES SUJETS OÙ LEUR ANALYSE POURRAIT ÊTRE BIAISÉE EN RAISON DE LEUR DOUBLE ALLÉGEANCE, NOTAMMENT SUR LA QUESTION DU RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES. EN PAREIL CAS, LE QUORUM NÉCESSAIRE AUX DÉCISIONS S'EN TROUVERAIT FRAGILISÉ.*



## **Des modifications aux statuts et règlements**

La première étape de la révision des statuts et règlements de l'AQTIS par le conseil d'administration, qui avait été entamée depuis un bon moment, a été complétée avant le dépouillement des résultats du scrutin et a fait l'objet d'un dépôt d'avis de motion à l'Assemblée générale annuelle de 2009. Le conseil entend poursuivre cette réflexion au cours des prochains mois.

Parmi les modifications proposées à ce moment-ci, plusieurs concernent la protection des instances de l'AQTIS et tiennent compte du contexte actuel.

En effet, les modifications législatives apportées récemment à la Loi sur le statut de l'artiste créent une distorsion de réalité dans la mesure où elles accordent une reconnaissance à un deuxième syndicat qui représente les mêmes fonctions ou métiers, et ce, dans le même champ d'activité. Originellement, le législateur avait établi des reconnaissances exclusives et prévu qu'une seule association pouvait représenter des métiers distincts dans des champs de compétence distincts, ce qui n'est plus le cas.

Autrement dit, des membres sympathisants d'un autre syndicat peuvent être maintenant membres de notre syndicat et vice versa. Il y a quelque chose de profondément malsain dans cette situation et c'est d'ailleurs pour cela que tous les syndicats du monde l'évitent. Normalement, il est rigoureusement interdit

d'adhérer à deux syndicats pour un même travail.

La situation qui nous occupe est donc plus que particulière. Le conseil d'administration devait donc travailler à établir un mode de fonctionnement qui permet aux instances de l'AQTIS d'opérer efficacement dans un climat sain et équilibré.

Par ailleurs, l'AQTIS doit protéger ses instances contre la présence dans ses rangs de membres hostiles. En ce sens, il ne peut y avoir qu'une seule règle qui s'applique à tous les cas. Le conseil d'administration de l'AQTIS a évalué plusieurs options et a choisi la moins pénalisante pour ses membres. Ainsi, les membres d'un syndicat qui poursuit des objectifs similaires à ceux de l'AQTIS, et qui œuvre dans des champs d'activité similaires à ceux de l'Alliance mais dont les intérêts sont opposés à ceux de l'AQTIS et de ses membres n'auront plus les qualités requises pour exercer une fonction d'administrateur à l'AQTIS.

Une discussion sur les modifications proposées aux statuts et règlements aura lieu en ce sens lors d'une assemblée générale qui se tiendra immédiatement après l'assemblée générale annuelle convoquée le 4 novembre pour conclure les délibérations du 17 juin.

Compte tenu du caractère stratégique de cette question et des incidences qu'elle peut avoir sur la santé actuelle et future de l'AQTIS, nous comptons sur votre présence!

## **Les recommandations du comité électoral**

**Le comité électoral considère que le scrutin s'est déroulé dans des conditions ayant permis aux membres d'exercer pleinement leurs droits démocratiques. À la date de clôture de la réception des bulletins de vote, 632 enveloppes conformes contenant des bulletins de vote avaient été reçues.**

**Les membres du comité ont dépouillé scrupuleusement et en présence d'un huissier tous les bulletins de vote reçus, et ce, dans les délais prescrits.**

**À la présidence, le résultat du vote a été le suivant : Major, Michel-Charles : 114; Pradier, Brunhilde : 486. En vertu des statuts et règlements de l'AQTIS,**

**Brunhilde Pradier a donc été élue présidente.**

**Le résultat du vote pour les postes d'administrateurs à combler a été le suivant : Arseneau, Bernard : 374; Bernier, Patrick : 116; Craig, Louis : 376; Drouin, Éric : 146; Piché, Louis : 261; Roy, Maurice : 229; Saint-Pierre, Richard : 154; Sauvé, Daniel : 280; Thabourin, Catherine : 310. En vertu des statuts et règlements de l'AQTIS, les cinq candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes ont été élus. Les administrateurs désignés par les membres de l'AQTIS sont donc : Louis Craig, Bernard Arseneau, Catherine Thabourin, Daniel Sauvé et Louis Piché.**

## L'influence de la Loi S-32.1 sur nos négociations

Marc Lesage,  
chef négociateur



Avec l'entrée en vigueur des modifications de la Loi S-32.1 (Loi sur le statut des artistes du Québec), les conditions sont maintenant en place pour faciliter le travail de syndicalisation dans les secteurs non syndiqués.

### La reconnaissance légale

Pour la première fois de notre histoire, l'ensemble des fonctions inscrites à nos ententes collectives film et vidéo actuelles est reconnue par la loi, sans égard à la notion d'artiste. Ensuite, la Loi S-32.1 découpe plus précisément les champs d'application pour lesquels l'AQTIS a le mandat de négocier pour ses membres, par exemple la production de DVD, vidéoclips et de films publicitaires. En clair, tous les producteurs de matériel audiovisuel, et ce, peu importe les moyens de diffusion, qu'ils soient membres ou non d'une association, sont désormais légalement tenus de négocier avec nous dès la réception d'un avis en ce sens. En définitive, l'AQTIS a donc maintenant les outils et la reconnaissance légale nécessaires pour négocier des ententes comprenant toutes les fonctions éventuellement reconnues pour tous les secteurs de la production audiovisuelle au Québec.

### Une négociation par secteur

Toutefois, nous aurons à nous entendre avec les associations de producteurs telles que l'ADISQ (*Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de*

*la vidéo*) et l'APC (*Agence des publicistes conjoints*) sur l'ensemble des fonctions qui seront officiellement reconnues pour leur secteur d'activité. Une fois cette étape franchie, nous pourrons négocier une entente collective avec chacune de ces associations de producteurs dans les champs d'application qu'elles représentent.

De plus, nos prochaines négociations

*SOYONS CLAIRS : LES PRODUCTEURS NE VIENDRONT JAMAIS FRAPPER À LA PORTE DE L'AQTIS POUR SYNDIQUER LEURS PRODUCTIONS, MAIS UNE FOIS QUE L'AQTIS FRAPPE À LEUR PORTE, ILS N'AURONT D'AUTRE CHOIX QUE DE RÉPONDRE POSITIVEMENT À NOTRE INVITATION À NÉGOCIER. PLUS QUE JAMAIS, L'AQTIS A DONC BESOIN D'ÊTRE INFORMÉE DES PROJETS NON SYNDIQUÉS QUI VOUS SONT OFFERTS AFIN QUE NOUS PUISSIONS AGIR PROMPTEMENT.*

seront reconnues comme étant des négociations de première convention collective, ce qui nous oblige à conclure un règlement relativement rapidement, faute de quoi l'une ou l'autre des parties pourra demander un arbitrage à la CRT (*Commission des relations de travail*).

### Votre rôle est important

C'est donc un gain collectif que nous avons fait, qui nous permettra de négocier pour l'ensemble de nos membres. Chacun en bénéficiera individuellement.

Les négociations d'ententes collectives pour l'ensemble des travailleurs de l'industrie deviennent donc la priorité de l'AQTIS pour les années à venir. Toutefois, cette mission ne pourra s'effectuer efficacement sans votre collaboration et votre participation afin de bien cerner votre réalité et de parvenir à des ententes qui refléteront les besoins de tous.

### L'obligation de négocier

Sachez que les producteurs ont l'obligation de respecter la loi, mais que l'AQTIS, elle, a le devoir, auprès de ses membres, de la faire appliquer. Soyons clairs : les producteurs ne viendront jamais frapper à la porte de l'AQTIS pour syndiquer leurs productions, mais une fois que l'AQTIS frappe à leur porte, ils n'auront d'autre choix que de répondre positivement à notre invitation à négocier. Plus que jamais, la permanence de l'AQTIS a donc besoin d'être informée des projets non syndiqués qui vous sont offerts afin que nous puissions agir promptement et plus que jamais le résultat de ces premières négociations dépendra de votre participation et de votre engagement.

### Il n'en tient qu'à nous

Une nouvelle ère s'ouvre à nous et il n'en tient qu'à nous, collectivement, de voir à ce que tout soit mis en place afin de faire croire le droit à la représentativité des membres de l'AQTIS pour l'ensemble des secteurs d'activités où nous pouvons dorénavant exercer nos reconnaissances pleines et entières.

Pour nous faire parvenir vos commentaires : [infonego@aqtis.qc.ca](mailto:infonego@aqtis.qc.ca)

## La saison du PPP prend son envol



L'ÉQUIPE DU PPP DE L'AQTIS : LISA KLIMUSZKO, DANIÈLE LÉGER ET ISABELLE DAUBY.

### Salle de classe de l'AQTIS

Le PPP de l'AQTIS est prêt à vous accueillir dans le cadre de ses activités de formation 2009-2010, qu'il s'agisse de formations de base ou de perfectionnement. Dans le cadre de notre programmation 2008-2009, près de 1 000 participants ont profité de l'expertise de nos formateurs.

Dans le but de créer un environnement pédagogique de qualité qui favorise l'apprentissage, notre salle de classe, inaugurée l'année dernière, est dotée d'équipements audiovisuels à la fine pointe de la technologie, soit trois écrans HD, dont un mesurant 60", un Smart Board qui permet une méthode d'enseignement dynamique et interactive, un système de son performant, un éclairage d'appoint qui s'ajuste selon les besoins des participants et une borne internet qui permet aux étudiants d'aller chercher les docu-



ments que le formateur a placés sur le réseau de l'AQTIS. Cette salle peut accueillir 40 personnes.

### Brochure électronique

L'AQTIS a pris la décision de ne plus produire de brochure de ses formations sur papier. Vous retrouverez donc tous les détails relatifs aux formations de base sur notre site Web.

### Nouvelle formation de base

Le PPP offre pour 2009-2010 Initiation au métier de monteur – MONT 101, formation de base élaborée par les membres du département de montage. Nous vous invitons à consulter notre brochure électronique pour en connaître les détails.

### Formations de perfectionnement

Le taux de participation et la demande pour certaines formations des années précédentes ont été tels que, pour 2009-2010, nous reprenons quelques-unes d'entre elles. Cependant, il y a plusieurs nouveautés telles que Technicien en gestion de données numériques (*Data wrangler*), Travail en hauteur ou encore Costumes d'époque – 1900-1920. Les formations de perfectionnement seront affichées sur notre site le 31 octobre.

### Nos formateurs

Les formateurs du PPP connaissent bien les exigences de l'industrie et s'ajustent régulièrement à ses réalités. Ils partagent avec les participants un savoir précieux et favorisent, par leur expertise, la mise à jour de leurs connaissances.

C'est donc avec plaisir que nous accueillons pour la programmation de base

2009-2010 de nouveaux formateurs. Il s'agit de :

- Lise Péloquin, 2<sup>e</sup> assistante à la réalisation, pour la formation AQTIS 101
- Jeanne Leblanc, 3<sup>e</sup> assistante à la réalisation, pour la formation REAL 101
- Alain Belhumeur, monteur, pour la nouvelle formation MONT 101
- Éric Drouin, monteur, pour la nouvelle formation MONT 101
- Stéphane Desharnais, régisseur de plateau, pour la formation REGI 101

## Chapeau !



Nous voulons souligner ici l'apport exceptionnel de nos partenaires et de nos collaborateurs, qui, au fil des années, ont contribué à la formation de nombre de techniciens et sans qui nous ne pourrions diffuser des formations de qualité, à la fine pointe des plus récentes avancées technologiques. La valeur des services consentis au PPP de l'AQTIS par nos partenaires pour la programmation 2008-2009 est de 152 604 \$.

### Merci à :

- AudioZone
- Ateliers Grand Cirque
- Cinepool Inc.
- Département caméra
- Kodak Canada Inc.
- Mobilimage
- Proluxon Inc.
- Sony du Canada
- Technicolor Creative Services Montréal
- Télé-Québec
- V/A Video Assist
- Vidéo MTL
- Vivalogik